

**SYNDICAT DES EAUX DE
MONTAGNY-EN-VEXIN – MONTJAVOULT**

Réunion du Mercredi 23 mars 2016

1. Vote du compte administratif 2015

Sous la présidence de Mr Michel MAUREL, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par M. Pierre CORADE, Président,

Après s'être fait présenté le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

EXPLOITATION :

Dépenses : 110 319,97 €

Recettes : 100 597,94 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 261 891,39 €

Recettes : 1 180 455,06 €

RESTES A RÉALISER :

Dépenses d'investissement : 6 145,52 €

Recettes d'investissement : 70 564,00 €

Soit pour l'exercice un résultat de fonctionnement en déficit de 9 722,0 et un résultat d'investissement déficitaire de 81 406,33 €

Résultat cumulé de clôture :

Excédent de fonctionnement : 32 792,87 € reporté en fonctionnement

Excédent d'investissement : 152 271,73 € reporté en investissement

Soit un cumul en excédent de 185 064,60 €

2. Vote du compte de gestion du percepteur

LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Vote du budget primitif 2016

Monsieur le Président expose que le projet de budget a été communiqué à chacun des membres du conseil syndical. Il propose qu'il soit procédé au vote du budget par chapitre pour les deux sections.

EXPLOITATION

Dépenses

011 – Charges à caractère général	51 450,72 €
012–Charges de personnel	5 010,00 €
6811/042 – Dotation aux amortissements	51 363,40 €
65 – Autres charges de gestion courante	3 500,00 €
66 – Charges financières	4 200,00 €
67 – Charges exceptionnelles	22 021,50 €
TOTAL	137 545,62 €

Recettes

Excédent reporté	32 792,87 €
777/042 – Quote part des subv d'investissements	9 752,75 €
70 – Ventes de produits (surtaxe eau)	95 000,00 €
TOTAL	137 545,62 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

040/1391 Subv d'équipement	9 752,75 €
16 – Emprunts	20 972,00 €
041/2156 – Immobilisations corporelles	5 352,63 €

23 – Immobilisations en cours	230 000,00 €
041/2762 Autres immobilisations financières	37 525,62 €
131 Remboursement à Parnes	51 000,00 €
TOTAL	354 603,00 €

Recettes

001 – Solde d'exécution reporté	152 271,73 €
040 – Opérations d'ordre (amortissements)	51 363,40 €
041 – Opérations patrimoniales	37 525,62 €
13 – Subventions d'investissement	70 564,00 €
27 Autres immobilisations financières (TVA)	37 525,62 €
041/203 écriture d'ordre	5 352,63 €
TOTAL	354 603,00 €

Le conseil syndical approuve le budget primitif 2016 à l'unanimité.

4. Durée d'amortissement

Il convient de valider la durée d'amortissement des travaux effectués (protection du captage du Houtelet et renforcement du réseau sur Montjavoult.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité une durée d'amortissement de 40 ans sur tous ces travaux effectués en 2014 et 2015. Le montant d'amortissement pour l'année 2016 est de 51 363,40 €. Le tableau détaillé sera joint à la délibération (2016.23.03.005)

5. Questions diverses

- a) Le conseil demande une révision des assurances. Il conviendra de demander plusieurs devis afin de prendre une décision.
- b) M. le Président informe le conseil de la réponse du tribunal de grande instance de Beauvais concernant l'affaire de l'élevage de chiens installé à

proximité du captage d'eau. Cette affaire remonte à 2013. La réponse du tribunal est rapide, l'affaire étant classée sans suite. Le conseil demande à M. le Président de saisir le Préfet, la situation n'étant pas conforme à la législation, ni à l'arrêté préfectoral qui nous met en demeure de prendre toute disposition pour protéger le captage d'eau.

- c) M. le Président fait un compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté récemment à la communauté de communes du Vexin-Thelle concernant la reprise de gestion des services d'eau par les intercommunalités. La CDC demande le compte administratif 2015 et le budget prévisionnel 2016, que nous enverrons dès enregistrement auprès de la Préfecture. Il note que certaines collectivités refusent de transmettre ces documents à la CDC. Ils seront pourtant nécessaires au cabinet d'études choisi pour travailler sur ce dossier. Ce cabinet d'études a été subventionné par l'agence de l'eau pour un coût estimé à 350 000 €. Il précise qu'actuellement, le coût de l'eau varie de 2,34 € à 4,34 € sur le territoire, le but étant d'harmoniser ce prix sur 10 ans. Il rappelle que les intercommunalités ont l'obligation de prendre les compétences des services d'eau et d'assainissement pour 2020.
- d) M. TAILLEBREST informe le conseil qu'il a demandé un éclaircissement au Préfet sur le périmètre éloigné mais n'a toujours pas reçu de réponse à ce sujet et demande au syndicat s'il peut se renseigner à ce propos et peut-être faire une demande également auprès du Préfet. Il a besoin de ce renseignement pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en cours sur la commune de Montagny. Il semble qu'il y ait des contradictions entre le Préfet et l'A.R.S.
- e) M. TAILLEBREST demande ce que va devenir l'ancien captage. Sera-t-il comblé ? Il précise également qu'il y a des problèmes de clôture sur le château d'eau. A qui incombe la réparation ? Il semblerait que ce soit à VEOLIA. Il est proposé de contacter M. DEFRUYT à ce sujet. Il faudrait lister tous les petits travaux à effectuer sur l'ensemble. Qui a la charge de l'entretien des chemins d'accès au château d'eau ?